

MAIRIE DE ST ETIENNE LE LAUS

Document d'information communal sur LES RISQUES MAJEURS

La commune est concernée par les Risques naturels suivants :

- CRUE DE TORRENT
- FEU DE FORET
- SEISME
- RISQUES TECHNOLOGIQUES

Mesdames, Messieurs,
L'information préventive sur les risques majeurs doit être portée à la connaissance de chacun
A cet effet, je vous prie de trouver dans cette plaquette synthétique les risques que nous encourons et la conduite à tenir en vous précisant que vous pouvez trouver auprès du secrétariat une plaquette plus



Hautes Alpes
Les Alpes Latines

NUMEROS UTILES

SAPEURS POMPIERS 18

METEO France :

08.99.71.02.05

Internet :

www.meteofrance.com

MAIRIE : 04.92.54.31.96

Email : mairiestetiennelelaus@wanadoo.fr

Un dossier plus détaillé sur les risques Majeurs est disponible en Mairie

CRUE DE TORRENT

Débordements dus à des orages importants provoquant l'engravement du lit et la divagation des flux d'eau :

- de l'Avance (Moulin),
- du torrent du Grand Bois (village et gravière).

PREVENTION – PREVISION

- Entretien et curage des lits
- Bulletins d'alarmes météo qui peuvent être complétés par le SDIS (04 92 40 18 00), la Mairie (04 92 54 31 96), météo France (04 92 20 60 00)

CONDUITE A TENIR

- Fermer les portes, fenêtres,
- Couper l'électricité et le gaz,
- Rassembler papiers, argent en cas d'évacuation.
- Se réfugier dans les étages,
- Rester en écoute radio
- Respecter les consignes des autorités.

RISQUE SISMIQUE

Sismicité, faible due à la fracturation des roches en profondeur.

PREVENTION

Repérer les points de coupure d'eau, gaz et électricité, les endroits susceptibles d'assurer un abri.

1^{ère} secousse

- Dans un bâtiment couper gaz, eau, électricité, s'abriter sous un meuble solide (table), dans l'encadrement d'une porte,
- Dans la rue s'éloigner des constructions et des fils électriques.
- En voiture,
S'éloigner des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la 1^{ère} secousse

- Evacuer le bâtiment
- Dans la rue
S'éloigner des constructions
- Ne pas téléphoner ni fumer
- Ne pas rentrer dans les bâtiments endommagés,
- Ecouter la radio

FEU DE FORET

Risques sensibles en période d'écobuage mars-avril) et en (juillet-août)

PREVENTION

Interdiction des feux à 200 m des zones boisées et du 1^{er} octobre au 15 mars.

Débroussaillement jusqu'à 50 m de toutes construction.

INFORMATION

ONF 04 92 53 87 17
SDIS 04 92 40 18 00
DDAF (DDT) 04 92 51 88 88

CONDUITE A TENIR

Informer les sapeurs-pompiers
Attaquer les flammes à leur base
Utiliser de l'eau, piétiner le feu, l'étouffer avec un vêtement, Respirer à travers un linge humide,
S'éloigner si possible de l'incendie
Dans une maison :
Se confiner en fermant les portes et fenêtres et bouches d'aération.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune est concernée au niveau de la RD 94

PREVENTION

Le respect de la réglementation rigoureuses appliquée aux transports des matières dangereuses peut limiter les risques encourus.

CONDUITE A TENIR

- Si vous êtes témoins d'un accident donner l'alerte 18 ou 17 s'il y a des victimes : ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie s'éloigner des nuages toxiques.
- Si vous êtes prévenus par sirène :
- Se confiner
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer ni téléphoner
- Ne sortir que sur ordre d'évacuation